

MOTION POUR LE MAINTIEN
DE L'ECOLE MILITAIRE PREPARATOIRE
DE LA REUNION (E.M.P.R.)

N.B. EXAMEN EN DEBUT DE SEANCE (A 9 H 40)

J'ai été saisi par l'Amicale des Parents d'Elèves de l'Ecole Militaire Préparatoire de La Réunion d'une demande de soutien auprès de notre assemblée pour le maintien de l'E.M.P.R..

Je vous demande donc de vous prononcer sur le projet de motion de soutien dont le texte suit.

COPIE

CONSIDERANT

que la décision brutale de fermer l'E.M.P.R. dès la prochaine rentrée scolaire entraînerait, si elle est maintenue, un préjudice grave aussi bien pour les élèves qui fréquentent cet établissement que pour le personnel qui y travaille ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS
en séance du samedi 25 avril 1992

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Apporte son soutien le plus total aux parents d'élèves de l'Ecole Militaire Préparatoire de La Réunion ;

Approuve sans réserve la demande de l'A.R.C.A.M., Association chargée du fonctionnement de l'E.M.P.R., de reporter la fermeture d'une année au moins ;

Demande la mise en place d'une procédure de concertation avec toutes les parties concernées.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992

RECU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

11 MAI 1992

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

